

**Commune de Saint-Maurice-de-Beynost**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024-05-08

**Séance du 26 septembre 2024**

Date de la convocation :

**20 septembre 2024**

Affichage de la convocation :

**20 septembre 2024**

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	14
procurations :	10
absents :	3
votants :	24

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-sept juin, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Alain VIEUX, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Yann LEONET, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Yvan HERZIG (Procuration à C. CHARTON), Martine TERRIER (Procuration à L. EXTIER-PONS), Rodolphe EZNACK (Procuration à D. JUHEN), Bernard MATEOS (Procuration à A. VIEUX), Michèle ALVES (Procuration à C. JUFFET), Stratos TSALAPATIS (Procuration à N. BOURGEOIS), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Robert HERPOYAN (Procuration à D. MONCHANIN), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET), Lindsay DIAS (Procuration à N. FERRACHAT).

ABSENTS : Anais TEYSSONNEYRE, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

Alain VIEUX a été élu secrétaire de séance.

**INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES AU RESTAURANT SCOLAIRE DE LA SATHONETTE / APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DES TRAVAUX**

Monsieur le rapporteur rappelle que le projet d'installation de panneaux solaires sur le toit du restaurant scolaire de la Sathonette a été inscrit au budget de l'année 2024, conformément à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement.

Pour rappel, les travaux prévoient l'installation de plusieurs panneaux solaires sur le toit du restaurant. La production d'énergie sera consommée sur place et le surplus (s'il y en a) sera réinjecté dans le réseau ERDF. L'équivalent de la quantité réinjectée pourra être consommé par les autres bâtiments communaux situés dans un rayon de 2 kilomètres.

L'estimation du coût total de l'opération est chiffrée à 50 690 € HT.

Le Département de l'Ain a été sollicité dans le cadre du pacte de territoire sur l'axe « transition écologique ».

Par ailleurs, la Communauté de communes va elle aussi participer au financement de ce projet au titre du fonds de concours « transition écologique ».

Le Fonds Vert, dispositif porté par l'Etat, a pour objectif le financement de projets liés à l'environnement. Le financement du projet a été déposé sur la plateforme pour compléter le financement de ce projet

Le tableau de financement est le suivant :

Dépenses			Recettes		
<b>Tranche Ferme</b>			<b>Co-financements demandés</b>		
<b>Phase 1 - Restaurant scolaire</b>			<b>Etat</b>		
Etude	3 490 €		Fonds Vert - année 2024	7 209 €	14%
Fourniture des panneaux/composants et pose	36 500 €		<b>Département</b>		
<b>Phase 2 - Police municipale</b>			Pacte de territoire - transition écologique- année 2024		
Etude structure	1 100 €			7 998 €	15,78%
Etude de capacité solaire et économique	600 €		<b>Communauté de communes</b>		
<b>Sous total Tranche Ferme</b>	<b>41 690 €</b>	<b>82,25%</b>	Fonds de concours transition écologique	25 345 €	50,00%
<b>Tranche optionnelle</b>			<b>Fonds propres - Autofinancement</b>		
Fourniture et pose - Police Municipale	9 000 €		Commune	10 138 €	20,00%
<b>Sous-Total Tranche Optionnelle</b>	<b>9 000 €</b>	<b>17,75%</b>	<b>Total</b>		
<b>Total</b>	<b>50 690 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>Total</b>	<b>50 690 €</b>	<b>100,00%</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le plan de financement pour le projet d'installation de panneaux solaires sur le toit du restaurant scolaire de la Sathonette,

**AUTORISE** le Maire à solliciter l'Etat (Fonds Vert) pour le projet d'installation de panneaux solaires sur le toit du restaurant scolaire de la Sathonette,

**AUTORISE** le Maire à solliciter le Département de l'Ain pour le projet d'installation de panneaux solaires sur le toit du restaurant scolaire de la Sathonette,

**AUTORISE** le Maire à solliciter les fonds de concours de la CCMP pour le projet d'installation de panneaux solaires sur le toit du restaurant scolaire de la Sathonette,

**AUTORISE** le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le Maire  
Pierre GOUBET

